

MÉMOIRE IMPORTANT

Sur la direction des Ponts et Chaussées dans les Départemens.

> *Les fonctions ci-devant commises aux Ingénieurs en chef, seront dans la suite exercées sous ce titre ou sous celui d'Inspecteur des Ponts et Chaussées ; avec cette différence que la surveillance de l'Ingénieur en chef s'étendra sur trois ou quatre Départemens, et celles d'Inspecteur sur deux Départemens seulement, ou sur trois au plus.* (Titre II, article 2, du Décret de l'Assemblée nationale, du 16 Décembre 1790 au soir, sur l'organisation des Ponts et Chaussées).

LES fonctions précédemment attribuées aux Ingénieurs en chef de chaque Généralité consistoient, 1°. à résumer le travail de plusieurs Sous-Ingénieurs employés sur les ouvrages ; pour en rendre compte à l'Intendant ; 2°. à réformer les fautes qu'ils découvroient dans les projets ou rapports ; 3°. à entretenir exclusivement la correspondance avec l'Assemblée des Ponts et Chaussées résidante à Paris. Il est à remarquer qu'il n'étoit permis à aucun Sous-Ingénieur d'écrire à M. de Lamiliere, ci-devant Intendant - Directeur des Ponts et Chaussées, autrement que par l'entremise de l'Ingénieur en chef.

Tous les projets et rapports généralement quelconques,

étoient présentés, visés, exécutés sous le nom de l'Ingénieur en chef ; jamais aucun travail fourni par un Sous-Ingénieur n'étoit attribué à son auteur.

Les Ingénieurs en chef, jaloux à l'excès de conserver l'attribution générale qu'ils avoient droit d'absorber, ne manquoient pas d'altérer tous les projets, même les mieux conçus, sous le prétexte de les corriger : et à ce moyen, ils coloroient d'un motif apparent, la substitution qu'ils faisoient de leur signature à celle du Sous-Ingénieur.

Malheur au Sous-Ingénieur qui eût élevé la moindre réclamation contre un changement qui auroit dénaturé ou déprécié ses opérations, il étoit condamné sans être entendu, et l'on ne manquoit pas de lui dire : *la subordination exige que vous gardiez le silence ; vous avez tort, quand même vous auriez raison.* Cette réponse burlesque étoit la seule qu'on pût obtenir en pareille circonstance ; mais le plus souvent le Sous-Ingénieur n'en obtenoit aucune, et il recevoit l'ordre ministériel de passer à un autre Département.

Les fonctions des ci-devant Sous-Ingénieurs consistoient à former tous les projets, tous les devis, et leurs estimations ; à suivre l'exécution, diriger les constructions, à préparer les états de dépense et ceux de situation, à vérifier toutes les requêtes et en faire les rapports ; tout l'actif, tout le réel du service rouloit sur leur tête ; l'Ingénieur en chef n'étoit, à proprement parler, que le compilateur de leurs opérations et l'homme du ministère.

L'Ingénieur en chef travailloit habituellement pendant quelques heures, un ou deux jours de chaque semaine, avec l'Intendant ; c'étoit dans ces conférences que le Magistrat régloit la destination des fonds et les décisions relatives à cette branche de son administration : le service contemplatif des Ingénieurs en chef étoit alors évidemment utile, parce que chaque Intendant, chargé d'une très-grande masse de travail et des détails relatifs à une grande étendue de territoire, ne pouvoit se passer d'un tel secours : il eût été bien mieux qu'il eût pu correspondre directement avec chaque Sous-Ingnieur opérant ; mais cela étoit impossible, à raison de leur nombre et de leur dispersion.

L'expérience prouve qu'autant le service des Ingénieurs en général devient utile sur les Ateliers, autant les combinaisons, les équivoques, les renvois et les formalités qui tiennent au régime des Bureaux, deviennent contraires à la précision, à la célérité, et même à l'économie de

l'exécution des ouvrages ; les personnes versées dans la connoissance des méthodes anciennement adoptées pour le service des Ingénieurs, savent bien que depuis long-temps leur travail se réduisoit à des combinaisons exaltées purement chimériques ; que toujours enveloppées de formes et d'incidens, ils savoient à la fois échapper aux reproches et conserver les appparences d'une extrême activité ; que leur travail se concentroit infructueusement au cabinet, tandis que tous leurs efforts auroient dû tendre à perfectionner les Ateliers à l'extérieur ; et, qu'enfin, bien plus occupés des soins d'échapper à la critique ou à la malveillance de l'Ingénieur en chef, ils s'efforçoient de tout présenter sous le point de vue le plus agréable à son caractère : imitateurs serviles et toujours livrés à la dure alternative de chercher à plaire ou de courir le danger d'être sacrifiés, ils ont presque toujours dénaturé le véritable but de leurs opérations, et l'on ne peut entrevoir, sans effroi, le dommage qui est résulté pour l'intérêt public de l'oppression qn'ils éprouvoient.

Tel est le bref exposé des fonctions et de l'influence des ci-devant Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées : si ce sont de telles fonctions que l'on veut faire renaître, l'on est assurément très-éloigné du bien que l'on veut produire.

Les circonstances ne sont plus les mêmes, les temps sont changés ; ce qui étoit autrefois nécessaire, devient aujourd'hui totalement inutile, superflu et impraticable.

L'Ingénieur de chaque Département, peut maintenant soumettre ses opérations ; à l'autorité administrative, il peut directement en recevoir les ordres, et les exécuter. De quelle utilité pourroit donc être le service d'un Ingénieur en chef, qui n'auroit d'autres fonctions que celles d'une compilation superflue, ou l'opération méchanique d'un simple *visa* ? De quels secours pourroient être le zèle et les talens des Ingénieurs en chef, dont les soins répartis à trois ou quatre Départemens, ne pourroient s'utiliser directement à aucun ?

Si l'on établit des Ingénieurs en chef au-dehors de chaque Département, leurs fonctions seront les mêmes que par le passé, avec cette différence, que rien ne les motive, et qu'elles ne seront d'aucune utilité : les mêmes vices reparoîtront, et leur disparité avec les formes ac-

tuelles de l'Administration, entraîneront les plus grands inconvéniens.

La situation des Ingénieurs de chaque Département deviendra d'autant plus embarrassante, qu'ils auront à la fois à contenter l'Ingénieur en chef et l'Administration, qui souvent ne s'accorderont pas. Comment pourroient-ils parvenir à satisfaire également deux autorités, et suffire à l'exécution des ordres qui pourroient émaner de deux points opposés? Les opinions des Ingénieurs de Département ne tarderont pas à les diviser en deux partis: les uns pour obtenir les faveurs de la Direction, et se ménager les moyens d'accélérer leur avancement aux grades supérieurs, se livreront entièrement aux systèmes des Ingénieurs en chef, et contenteront les Administrations par les formes: d'autres mépriseront les faveurs ministérielles, et se livreront au fait du service qu'ils vivifieront avec activité; mais les uns et les autres, ne pourront soutenir long-temps un tel caractère, et ils ne tarderont pas à être victimes de cette duplication de position; le danger pour eux sera d'autant plus grand, que les membres de l'Administration se renouvellent, et que tout Ingénieur qui déplairoit à l'Ingénieur en chef, ne fût-ce même qu'à raison d'une rivalité de talent, seroit bientôt déservi près de l'Administration qui l'auroit protégé pendant les premières années.

Il résultera de cet état de gêne, que les Ingénieurs de Département seront forcés de concentrer leurs connoissances, leur énergie, ne fût-ce que pour ne pas exciter la jalousie des Ingénieurs en chef; ils exécuteront exactement, mais méchaniquement, les ordres qui leur seront donnés; et les Départemens perdront tous les avantages qu'ils auroient droit d'attendre du travail de leurs Ingénieurs, si ces artistes encouragés, n'ayant rien à redouter de l'extérieur, pouvoient déployer leur activité, et se dévouer librement aux intérêts de la contrée qu'ils auroient à servir.

Si les Ingénieurs employés par les Départemens, sont instruits comme ils devront l'être, il est évident que la surveillance attribuée à des Ingénieurs en chef extérieurs, seroit purement illusoire; mais assurément aucun de ces derniers ne seroit assez mal-à-droit pour s'en tenir à donner de simples *visa*; tout leur soin sera d'agraver les erreurs minutieuses qu'ils pourront découvrir, et ils auront, comme

par le passé, la ressource de changer les projets pour y introduire ou substituer de nouvelles vues, rarement utiles et toujours superflues ; ils sauront engager une sorte de controverse, et les discussions deviendront interminables; en un mot, ils seront réduits à tout retarder, à tout embrouiller, pour donner à leur existence l'apparence d'utilité dont elle est dépourvue, et pour paroître mériter le traitement qui leur est accordé.

Les Ingénieurs de Département devront sans doute être assujettis aux effets d'une surveillance supérieure et active, qui puisse à la fois éclairer leurs opérations, et fixer l'opinion des Administrations sur le degré de confiance qu'ils mériteront ; mais une surveillance extérieure qui s'apesantiroit sur tous les détails du service, deviendroit évidemment infructueuse, si elle ne s'exerçoit pas au centre où aboutissent les opérations de chaque Département.

Les Administrations n'auront besoin d'aucun secours étranger pour surveiller les détails du service, et la fidélité de la conduite de leurs Ingénieurs : elles sauront établir de sages règlemens et les faire suivre ; mais elles devront consulter sur tout ce qui se rapportera aux combinaisons qui tiennent aux arts, dans les occasions d'une certaine importance ; et sous ce point de vue, il est indispensable de leur procurer les moyens de réfléchir une vive lumière sur le travail qui leur sera fourni : mais pourquoi limiter leur confiance et l'attribuer collectivement à tels Ingénieurs en chef, plutôt qu'à d'autres ? n'est-ce pas s'éloigner des principes fondamentaux de la Constitution ? n'est-ce pas soumettre les Arts à des influences tiraniques et désastreuses et en paraliser les effets par les convulsions insidieuses d'une bureaucratie mal entendue ?

La surveillance attribuée à la direction centrale, seroit suffisamment exercée par des Inspecteurs-Généraux, (1)

---

(1) Seize Inspecteurs-Généraux, au lieu de huit, suppléeroient utilement au service illusoire et superflu des Ingénieurs en chef proposés ; l'on attribueroit cinq Départemens à chacun d'eux ; ils seroient tenus de séjourner un mois dans chaque Département ; ils voyageroient tous

lesquels étant à portée de se voir et de conférer entr'eux, dans les occasions difficiles, ne contracteroient aucun système particulier.

Cette surveillance immédiate, entre la direction centrale et les Départemens, produiroit les plus heureux effets ; elle auroit d'autant plus de force, que son action seroit plus directe ; l'entremise des Ingénieurs en chef, par chaque trois ou quatre Départemens, est une superfluité, que rien ne justifie, qui complique les ressorts de la machine, et qui l'affoiblit sans en accélérer le mouvement.

Il règne une telle contradiction entre l'établissement de ces Ingénieurs en chef extérieurs, et le but auquel on doit tendre, qu'il est impossible que ces dispositions puissent se soutenir, à moins que par une fatalité que l'on ne peut concevoir, les abus ne puissent maintenant se propager et résister autant que par le passé, aux efforts de la justice et de la raison.

Les ci-devant Ingénieurs en chef étoient généralement très-instruits, ils étoient véritablement recommandables par l'étendue de leurs connoissances ; mais leur situation étoit telle que leur habileté ne s'utilisoit que foiblement. Toujours concentrés au cabinet, toujours occupés des prérogatives de leurs places, toujours absorbés par des combinaisons minutieuses, et uniquement livrés à discuter de futiles convenances, ou à démêler les difficultés de l'Administration passée, ils fréquentoient rarement les Ateliers, ils ne faisoient que de subites et infructueuses apparitions sur les routes.

Les soins des Ingénieurs en chef que l'on propose d'établir, seront bientôt de même nature; et comme les meilleurs sujets seront élevés à ces places, les Départemens seront successivement privés des Ingénieurs les plus instruits ; le service inutilement compliqué ne pourra se faire à la satisfaction des Départemens, et bientôt l'on attribuera individuellement aux Ingénieurs les lenteurs et les maux qui résulteront

---

alternativement et à tour de rôle, en sorte cependant qu'il n'y en eût jamais que huit en tournée ; et ceux qui se trouveroient à Paris, complèteroient toujours l'Assemblée des Ponts et Chaussées pour l'examen des projets.

uniquement des vices de la constitution de leurs fonctions.

Tel Ingénieur de Département qui pourroit satisfaire à la direction des ouvrages, et à exécuter les ordres prescrits par l'Administration, ne pourra certainement pas suffire à la fois à ce travail, et à la double correspondance du même genre qu'il sera forcé d'entretenir avec l'Ingénieur en chef éloigné. Il faudra préparer de doubles expéditions de toutes les écritures, de tous les plans; ce qui entraînera une augmentation de Commis et d'Employés; il faudra, de plus, établir des Bureaux près de ces Ingénieurs en chef; et tous ces objets de dépense absorberont des fonds que l'on pourroit répandre avec plus d'avantage dans chaque Département respectif, soit pour établir des écoles secondaires pour l'instruction des Conducteurs et des Appareilleurs, soit pour améliorer la direction immédiate des Ateliers.

Il sera dans tous les temps suffisant et avantageux d'établir deux Ingénieurs dans chaque Département, pour qu'ils puissent s'aider et se suppléer l'un à l'autre en cas de maladie ou d'absence; l'un de ces Ingénieurs, sans être décoré du vain titre de Chef, pourroit être chargé de résumer les opérations de tous les deux, Inspecter la totalité des ouvrages du Département, et entretenir la correspondance avec la direction centrale, sans être dispensé des détails relatifs à une portion de territoire: la différence des fonctions constitueroit la différence des grades, et l'Ingénieur en second auroit des ressources d'avancement plus multipliées, plus assurées, plus rapprochées, que celles que l'on prépare dans l'ordre que l'on propose d'établir.

De telle manière que l'on puisse envisager le service des Ingénieurs en chef, répartis de quatre en quatre Départemens, il n'en résultera qu'une extrême lenteur dans toutes les opérations et nulle économie; leur traitement est insuffisant, relativement à l'étendue du territoire soumis à leur surveillance; et cela, joint aux dépenses qui leur seront nécessaires, équivaudra, à-peu-près, à l'établissement d'un Ingénieur en second dans chaque Département.

Nous ne présenterons ici aucune réflexion sur la variation proposée des titres d'Inspecteurs et Ingénieurs en chef: cette surabondance de dénominations purement idéales, qui n'établit aucune division utile, est trop étrangère à l'unité que la Constitution prescrit, pour qu'elle puisse être conservée.

L'on sait maintenant que le Comité des Ponts et Chaussées de l'Assemblée nationale, n'a communiqué qu'avec M. de Lamiliere, ci-devant Intendant des Ponts et Chaussées, et que ce dernier qui comptoit s'attribuer la direction générale de cette partie, ne négligeoit aucun moyen d'établir, pour ce service, un régime purement ministériel dont il pût mouvoir tous les ressorts; c'étoit évidemment dans la vue d'affoiblir l'influence des Départemens, qu'il avoit détourné leurs forces; et c'est uniquement delà qu'est venue l'intercallation des Ingénieurs en chef, suivant des divisions moindres ou différentes de celles des Départemens. Si ces divisions sont établies, l'on doit s'attendre à voir reparoître dans leurs circonscriptions toutes les limites des anciennes Généralités. Le Comité n'a consulté aucun Ingénieur, M. de Lamiliere les a tous impérieusement écartés, et les Inspecteurs Généraux, résidans à Paris, avoient intérêt à la conservation des anciennes formes; enfin, le travail présenté par le comité n'étoit autre chose que celui du Ministre : et le tout étant généralement peu connu, les détails les plus dangereux, présentés sous des dehors économiques et séduisans, n'ont pu être éclairés par la discussion.

Si l'Assemblée nationale ne peut revenir contre ses Décrets, elle pourroit encore prévenir les funestes effets de celui dont il est ici question, en n'accordant aux Départemens la liberté de rétablir des Ingénieurs en chef collectifs, qu'autant qu'ils jugeroient que ce genre de service pourroit leur être avantageux.